alimentaire et humanitaire à l'Érythrée et à soutenir les organisations multilatérales et les ONG qui oeuvrent dans ce pays.»

L'Éthiopie avait été chargée par les Nations Unies, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, de gouverner l'Érythrée en tant que province. Après avoir été annexée par l'Éthiopie en 1961, l'Érythrée a commencé sa lutte pour l'indépendance. En 1991, une coalition de mouvements rebelles, dont le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE), a vaincu l'armée éthiopienne du président Mengistu. Cette coalition, composée notamment des parties qui forment maintenant le gouvernement provisoire de l'Érythrée, a adopté une charte qui reconnaît le droit de l'Érythrée à l'autodétermination. Le gouvernement provisoire a été mis en place pour diriger le nouvel État de facto. L'une des premières mesures prises par ce gouvernement, dans le cadre de la transition vers l'indépendance, a été d'organiser, en 1993, un référendum surveillé par des observateurs internationaux et permettant aux Érythréens de confirmer par voie démocratique leur désir de fonder un État.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (613) 995-1874

ou le :

Bureau des relations avec les médias Agence canadienne de développement international (819) 953-6060